



OEP

Organisation d'entraide pour l'élimination des piles usagées

anciennement

INOBAT

Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles

Rapport de gestion 2016

Table des matières

1.	Tour d'horizon des activités d'INOBAT	3
2.	Vente et taux de récupération des piles en 2016	6
2.1	Piles soumises à taxe	9
2.2	Piles industrielles soumises à taxe	12
2.3	Batteries automobiles et piles industrielles non soumises à taxe	14
2.4	Taux de récupération des piles entre janvier 2016 et décembre 2016	15
3.	Récupération des piles usagées	16
4.	Collecte et transport	17
5.	Activités des organes	18
5.1	Assemblée générale	18
5.2	Administration	19
5.3	Groupes de travail	19
5.4	Secrétariat	19
6.	TEA et contribution de recyclage	21
7.	Commentaires aux comptes annuels	22
7.1	Remarques préliminaires et contribution de recyclage	22
7.2	Bilan	23
7.3	Compte du fonds	24
	Comptes annuels : bilan, compte du fonds, compte de l'administration	25 – 26
7.4	Annexe aux comptes annuels	27
8.	Annexe	29
8.1	Liste des membres	29
8.2	Composition de l'administration	32
8.3	Secrétariat	33
8.4	Organe de révision	33
8.5	Autorité de surveillance	34
	Rapport de l'Organe de révision	35

1. **Tour d'horizon des activités d'INOBAT au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**

Le mandat pour la perception, la gestion et l'utilisation d'une taxe d'élimination anticipée sur les piles est attribué par la Confédération à une organisation privée pour une durée de cinq ans, en application des dispositions relatives aux marchés publics. En 2016, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui est compétent pour ce domaine, a décidé de ne plus attribuer, comme jusqu'à présent, ce mandat à la communauté de soumissionnaires INOBAT Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles / ATAG Organisations économiques SA pour la période 2017-2021, mais uniquement à ATAG Organisations économiques SA. L'une des raisons certainement déterminante de cette décision de l'OFEV devrait être liée à des directives en matière de gouvernance et aux dispositions de celles-ci relatives à l'indépendance face au secteur des piles.

Avant-propos

Sur la base de ces nouvelles conditions et compte tenu du fait que les droits sur le nom INOBAT sont détenus par la Confédération, il a fallu séparer, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en décembre 2016, le nom INOBAT de la coopérative INOBAT Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles. Cela a été réalisé en changeant le nom de la coopérative en OEP Organisation d'entraide pour l'élimination des piles usagées.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ATAG Organisations économiques SA réalise son mandat sous le nom de marque INOBAT Recyclage des piles Suisse. INOBAT Recyclage des piles Suisse n'est donc plus une organisation avec sa propre entité juridique.

Comme toutes les taxes ont encore été prélevées, en 2016, sous le nom INOBAT Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles et que le nom INOBAT est maintenu au-delà du 1^{er} janvier 2017, nous utiliserons, dans la suite de ce rapport annuel, exclusivement le nom INOBAT en lieu et place du nouveau nom officiel OEP. De cette manière, nous voulons limiter autant que possible les confusions et assurer la continuité du nom INOBAT.

Depuis 2012, toutes les piles sont soumises à déclaration et à taxation obligatoire, indépendamment de leur poids, conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), annexe 2.15. Elles sont subdivisées en piles portables, piles industrielles et batteries automobiles. L'ordonnance prévoit que les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles puissent, sur demande, être exemptées de la taxe, mais non de l'obligation de déclarer. Pour cela, elles doivent être à même d'assurer l'élimination des piles dans le respect de l'environnement et couvrir l'intégralité des coûts qui en résultent, dans le cadre d'une solution sectorielle ou en raison de la situation particulière d'un marché. Ces entreprises déclarent leurs ventes à INOBAT et paient, en lieu et place de la taxe, une contribution aux frais pour des activités clairement définies qu'INOBAT effectue pour les entreprises exemptées de la taxe.

Mise en œuvre de l'ORRChim

Avec l'extension du domaine d'application de la taxe et de la déclaration obligatoire, le nombre d'entreprises devant déclarer leurs ventes de piles à INOBAT a continué d'augmenter. Ainsi, INOBAT comptait, en 2016, environ 600 entreprises soumises à déclaration obligatoire, dans le courant de l'année.

Environ 600 entreprises enregistrées

L'affiliation à la coopérative de droit privé est facultative et gratuite. L'objectif d'INOBAT est de pouvoir représenter, à travers ses membres, une part la plus élevée possible du marché des piles soumises à taxe. Au 31.12.2016, INOBAT comptait 115 entreprises membres, qui représentent environ 90% du marché des piles.

115 membres de l'OEP, auparavant INOBAT Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles

Depuis 2012, la population est invitée à rapporter les piles usagées à travers la campagne « Battery-Man ». Cette campagne a été poursuivie en 2016 en collaboration avec l'entreprise Polyconsult AG, à Berne. Des spots ont à nouveau été projetés sur les chaînes de télévision suisses ainsi que dans les fenêtres publicitaires suisses en allemand, français et italien. Des affiches ont été placées à des endroits très fréquentés comme des gares ou des centres commerciaux. La communication en ligne a été développée. Sur la page Facebook, qui est déjà « likée » par plus de 42'000 personnes, des posts et des informations passionnantes sur les piles ont été placés plusieurs fois par mois. Parallèlement, le spot a été diffusé sur plusieurs plates-formes en ligne.

Communication

Spots TV / campagne d'affiches

Durant l'année sous revue, une semaine de recyclage a été organisée avec la station de radio Energy. Dans ce cadre, on a parlé chaque jour du recyclage sur les différentes stations à Berne, Bâle et Zurich. Dans le cadre de l'Energy Starnight, une action publicitaire pour Battery-Man a pu être menée en parallèle.

Projet de RP

Lors de toutes les mesures de communication d'INOBAT, une attention particulière est accordée à toucher le groupe cible des 16 – 35 ans. Cela, du fait que la consommation de piles est particulièrement importante dans cette tranche d'âge. De plus, c'est dans cette tranche d'âge qu'interviennent des changements importants dans la vie comme l'emménagement dans son premier appartement ou la fondation d'une famille. Et c'est dans ce cadre que s'établissent et se consolident les habitudes personnelles en matière de recyclage.

Avec l'Effie, nous avons été distingués par un prix prestigieux dans le domaine de la communication.

Distinction

Les résultats de l'étude réalisée en 2016 sur l'efficacité de la publicité avec Battery-Man sont extrêmement réjouissants : plus de 90% de notre groupe cible connaît Battery-Man et est en mesure de citer spontanément le message de sa campagne.

Efficacité de la publicité

En 2016 également, plusieurs projets de moindre envergure, destinés à augmenter le taux de récupération, ont été soutenus financièrement et accompagnés, sur la base de demandes. Lorsque le projet est trop fortement axé sur les intérêts propres de l'auteur de la demande, INOBAT n'accorde pas de soutien financier.

Projets

Les conseils aux communes, qui ont jusqu'ici été assurés par les équipes de l'Infobus, sont réalisés depuis 2014 en collaboration avec VetroSwiss (recyclage du verre). Dans ce but, les deux organisations disposent de conseillers pour la Suisse alémanique et la Suisse romande. Les deux organisations peuvent ainsi mobiliser des synergies et réduire les coûts des conseils.

Conseils aux communes pour l'augmentation du taux de récupération

Le canton du Tessin possède ses propres dispositions cantonales, qui imposent aux communes l'obligation légale de collecter les piles et accumulateurs usagés. Il dispose par conséquent également d'un réseau de points de collecte très dense. INOBAT ne propose donc pas de conseils aux communes dans le canton du Tessin, mais soutient sur demande des projets contribuant à augmenter le taux de retour des piles.

Sud de la Suisse

INOBAT soutient dès le début l'organisation de formation professionnelle R-Suisse ; elle l'a fait financièrement durant la phase initiale et le fait à travers un soutien en personnel dans les organes et la formation des jeunes, depuis que l'association est dans les « chiffres noirs ». INOBAT et l'OFEV ont décidé, à l'époque, qu'INOBAT devait continuer, avec Swiss Recycling, de soutenir l'association de formation professionnelle.

Formation

Profil professionnel de recycleuse / recycleur

En 2016, la deuxième volée de spécialistes de cette nouvelle formation ont pu recevoir leur titre de recycleuse / recycleur professionnel. Pour cela, les titulaires ont passé avec succès un examen fédéral de fin d'apprentissage.

Jusqu'ici, INOBAT mettait des moyens pédagogiques à disposition des élèves de toutes les classes d'âge. Depuis 2015, les moyens pédagogiques développés par Swiss Recycling, en collaboration avec Kick, pour les cycles 1 – 3 (sur la base du Lehrplan 21) sont en ligne. Toutes les fractions y sont présentées. Une grande partie est consacrée aux piles, à leur mode de fonctionnement et à l'importance du recyclage.

Modules pédagogiques pour les écoles

La prise en charge des piles usagées aux points de collecte est gratuite pour les points de collecte. INOBAT continue de verser des indemnités de transport à partir d'une certaine quantité. Ce système a également fait ses preuves durant l'année sous revue. L'indemnité de transport en fonction des quantités et des prestations est également toujours appréciée par les transporteurs qualifiés d'INOBAT. La majorité d'entre eux la trouvent équitable et transparente. Le réseau des transporteurs qualifiés de piles et d'accumulateurs usagés compte une quarantaine d'entreprises et de sociétés partenaires. Celles-ci sont publiées sur notre site Internet et peuvent être contactées directement par les points de collecte.

Collecte et transport

Le système d'INOBAT est toujours aussi efficace

Les prix du carburant pour le transport des piles usagées n'a pas augmenté durant l'année sous revue. La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est également restée inchangée. INOBAT a malgré tout décidé de ne pas baisser le tarif des indemnités versées aux différents transporteurs et de laisser

ces dernières inchangées par rapport à l'année précédente.

La collecte et le transport des piles au lithium sont restés un sujet avec des défis importants en 2016. Les piles au lithium défectueuses ou endommagées, ainsi que les piles avec des pôles non protégés, utilisées notamment en modélisme, présentent un risque d'incendie élevé en cas de conditionnement inadéquat.

Conteneurs pour piles au lithium

Début 2016, INOBAT a pu mettre à disposition les nouveaux fûts en acier contrôlés UN pour le stockage et le transport des piles au lithium. Ces fûts d'une contenance de 50 ou 212 litres ont été très bien accueillis par les transporteurs.

La contribution anticipée de recyclage (CAR) volontaire pour les appareils ménagers, les outils, les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et des loisirs ainsi que pour les articles de sport, les loisirs, les jouets et les appareils du domaine de la communication est prélevée avec la taxe d'élimination anticipée (TEA) obligatoire. La collaboration avec les organisations concernées SENS eRecycling et SWICO Recycling a également fait ses preuves en 2016. INOBAT permet ainsi aux secteurs concernés de remplir leurs obligations légales de manière simplifiée sur le plan administratif.

Collaboration

Coordination de la TEA et de la CAR

2. Vente et taux de récupération des piles en 2016

Les ventes prises en compte pour le calcul du taux de récupération ont été fixées à 4'113 tonnes (année précédente 4'044 tonnes). Ce chiffre est basé sur la moyenne des ventes des années 2015 (4'100 tonnes) et 2016 (4'125 tonnes). Dans ce cadre, les piles et les accumulateurs montés de manière fixe dans un appareil – et qui ne sont pas directement enregistrés par INOBAT – sont estimés sur la base de leur poids moyen.

Piles portables, piles bouton et piles industrielles : vente de 4'113 tonnes par an, en moyenne, durant ces deux dernières années

Les ventes 2016 de piles soumises à taxe sont calculées comme suit : total des piles portables, des piles bouton et des piles industrielles soumises à taxe, moins les accumulateurs au plomb (total 24 tonnes) figurant sous les piles soumises à taxe. Il s'agit là d'une petite quantité de piles au plomb qui ne sont pas exemptées de la taxe, que ce soit en raison de l'absence de demande d'exemption de la taxe ou parce que les entreprises ne veulent pas faire usage de l'exemption de la taxe.

Les détails concernant les ventes par groupe de marchandises sont en pages 9 à 14. Depuis 2014, les statistiques des ventes sont présentées sur 3 ans.

L'objectif prioritaire inchangé d'INOBAT est d'augmenter de manière continue le taux de récupération des piles et accumulateurs usagés au niveau de 80%, visé par l'Office fédéral de l'environnement.

Piles portables, piles bouton et piles industrielles : le taux de récupération a légèrement augmenté à 67,8% durant l'année sous revue

A la date de référence, c.-à-d. au 31.12.2016, le taux de récupération des piles portables, piles bouton et piles industrielles soumises

à taxe a atteint 67,8% (année précédente 67,34%). Le taux de récupération est donc resté pratiquement identique à celui de l'année précédente. Ce taux de récupération est actuellement inférieur à ce qu'il était durant les premières années de cette décennie. Pour INOBAT, cette diminution est liée non pas à une diminution du taux effectif de recyclage, mais à l'utilisation croissante de piles au lithium : les ventes de ces piles dans les appareils ont considérablement augmenté au cours de ces dernières années. Il s'agit presque exclusivement de piles lithium-ion, dont la durée de vie est plus élevée. Cette particularité a un effet défavorable sur le taux de récupération, qui est basé sur les ventes moyennes de deux années. Compte tenu de cette évolution, INOBAT calculera des taux de récupération pour chaque système chimique. Il y aura ainsi des taux de récupération distincts pour les piles portables, les piles au lithium et les piles au plomb (y compris les piles non soumises à taxe).

Près de 100% des entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles au plomb sont exemptées de la taxe. Ces entreprises remplissent leurs obligations en matière de collecte et d'élimination en prenant directement en charge les coûts d'élimination, en tant qu'entreprise ou dans le cadre d'une solution sectorielle. Les entreprises exemptées de la taxe restent toutefois tenues de déclarer.

Dans le cadre de son mandat officiel de prélèvement, de gestion et d'utilisation de la taxe, INOBAT a également été désignée comme service de réception des notifications par l'Office fédéral de l'environnement. A côté de la saisie des piles non soumises à taxe mises en circulation dans le territoire douanier suisse, elle doit établir un flux des métaux lourds polluants contenus dans ces piles. INOBAT transmet ces flux directement à l'Office fédéral.

Les entreprises et les secteurs exemptés de la taxe sont intégrés dans le système INOBAT, aussi bien à travers l'obligation de déclarer que dans les organes de la coopérative. En outre, les entreprises exemptées de la taxe versent des contributions à INOBAT permettant à cette organisation de fournir des prestations ciblées pour ces entreprises. En raison de l'enchevêtrement des entreprises, respectivement, exemptées et non exemptées de la taxe, et dans un but de transparence, les chiffres clé sont également donnés pour les piles non soumises à taxe, dans le rapport de gestion d'INOBAT.

Durant l'année sous revue, 1'035'297 batteries automobiles (batteries de démarrage pour moteurs à explosion) ont été déclarées à INOBAT (année précédente 1'095'324). Ce chiffre comprend aussi bien les batteries de véhicules neufs que les batteries de remplacement. 10'598 tonnes de plomb ont été mises en circulation avec ce type de batteries (année précédente 11'782 tonnes). Les ventes de piles industrielles au plomb ont atteint 554'381 pièces, ce qui correspond à 1'469 tonnes de plomb (année précédente 328'120 pièces et 1'829 tonnes). Au total, ce sont ainsi 12'067 tonnes de plomb qui ont été mises en circulation avec des batteries automo-

Piles industrielles et batteries automobiles au plomb non soumises à taxe, et systèmes hybrides

Ventes de piles industrielles et de batteries automobiles au plomb, ainsi que de systèmes hybrides

biles et des piles industrielles (année précédente 13'611 tonnes).

Les détails concernant les ventes des piles non soumises à taxe sont en page 14.

Pratiquement toutes les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles au plomb sont affiliées à un système d'élimination. De plus, les transporteurs qualifiés d'INOBAT (transporteurs de piles portables usagées) proposent également un transport gratuit des piles au plomb usagées. Cela est possible du fait que le prix de vente du plomb en tant que matière première secondaire permet de couvrir les coûts du transport.

INOBAT dispose maintenant des chiffres de quatre années civiles relatifs aux ventes de piles industrielles et de batteries automobiles au plomb de plus de 5 kilos. Malgré cela, il est difficile de déterminer la *taux de récupération* sur la base des sources de données disponibles, en raison, notamment, des exportations de ces piles (p.ex. l'exportation de véhicules usagés avec une batterie, etc.)

Sur la base des indications des principaux acteurs du marché, nettement plus de 90% des piles au plomb sont recyclées de manière respectueuse de l'environnement. Les raisons principales de ce taux de récupération élevé sont inchangées : environ 90% des matières premières récupérées dans le cadre du recyclage (plomb, acide et granulés) conviennent parfaitement pour la fabrication de nouveaux accumulateurs au plomb ou d'autres produits. Contrairement aux petites piles de ménage, les accumulateurs au plomb usagés ne se retrouvent pas dans les mains des consommateurs, mais principalement dans des entreprises, où elles peuvent aisément être acheminées vers un système de recyclage. Le fait que le plomb continue d'être négocié à des prix élevés sur les marchés internationaux des matières premières secondaires, et représente donc un certain attrait pour le secteur, constitue également un élément positif.

Piles au plomb :

**selon les indications du secteur,
le taux de récupération est net-
tement supérieur à 90%**

2.1 Piles soumises à taxe

1. Piles portables et piles boutons (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)												
	Quantité vendue 2016			Quantité vendue 2015			Quantité vendue 2014			modification 15/14		
	pièce	To	%	pièce	To	%	pièce	To	%	en % / pièce	en % / to	
Groupe de marchandises 10000												
10001 AAA	671810			1'925793			1'385103					
10002 AAA	284149			2'618504			1'909640					
10003 9V	14892			12953			13541					
10004 3V	51			88			479					
10005 C	130635			120196			111059					
10006 D	10831			12740			12825					
10007 4.5V	25718			32667			36356					
10008 6V	173311			181830			234802					
11001- autres charbon-zinc, classées par classe de poids	232807			244777			522234					
Total groupe de marchandises / charbon-zinc	1'544'204	157	3.8	5'149'548	231	5.6	4'226'039	237	5.9	21.9	21.9	-2.5
Groupe de marchandises 20000												
20001 AAAA	45656			24966			26244					
20002 AAA	42'508'857			35'984'116			34'667'918					
20003 AA	50'016'946			52'181'062			54'512'713					
20004 9V	1'414'146			1'449'437			1'587'616					
20005 C	2'588'918			2'868'742			2'933'795					
20006 D	1'881'760			2'081'594			2'215'918					
20007 4.5V	231'565			287'069			253'108					
20008 6V	5092			1'180			2'109					
20009 6V	45436			46803			39054					
21001- autres charbon-zinc, par cl.de poids (sans piles boutons)	595921			619200			831309					
Total groupe de marchandises / alcalines	99'334'297	2'237	53.9	95'544'169	2'274	55.3	97'069'784	2'346	58.9	-1.6	-1.6	-3.1

	Quantité vendue 2016		Quantité vendue 2015		Quantité vendue 2014		modification 15/14 en % / pièce	modification 15/14 en % / to
	pièce	To %	pièce	To %	pièce	To %		
Groupe de marchandises 30000								
30001 - piles boutons (tous les systèmes mais sans les packs de piles boutons)	25'739'999	46 1.1	23'387'760	42 1.0	22'637'693	42 1.1	3.3	0.0
Total groupe de marchandises / piles boutons	25'739'999	46 1.1	23'387'760	42 1.0	22'637'693	42 1.1	3.3	0.0
Groupe de marchandises 40000								
40001 AAA Micro CR03	388'086		191'658		228'028			
40002 CR2 - CR15H270 3V	252'456		181'727		124'232			
40003 CR123A - CR17345 3V	460'956		324'239		316'713			
40004 9V 9V-Block 1604LC	14'026		70'681		49'807			
40005 AA Mignon CR6	279'674		289'942		243'911			
40006 CR-V3 - CR17355 3V	7'397		102		63			
40007 CR-P2 - CR-P2 6V	11'211		13'221		10'582			
40008 2CR5 - 2CR5 6V	10'462		7'778		11'269			
41001- autres lithiums (classées par classe de poids, sans piles boutons et sans piles spéciales pour les photos)	780'703		607'081		453'258			
42001- autres piles de systèmes à oxyde de mercure et oxyde d'argent (cl. par classe de poids, sans piles boutons)	49'560		45'180		53'997			
Total groupe de marchandises / Lithium	2'254'531	64 1.5	1'731'609	48 1.2	1'491'860	43 1.1	16.1	11.6
Groupe de marchandises 50000								
50001 AAA Micro KR04 RC03	79'423		63'803		26'992			
50002 AA Mignon KR6 RC6	62'783		46'088		24'667			
50003 9V 9V-Block 6KF22 9V	2'811		479		228			
50004 C Baby KR14 RC14/normale	7'028		49'667		544			
50005 D Mono DR20 RC20/normale	4'041		472		420			
50006 C Baby KR14 RC14/Profi KR27/50	182		112		400			
50007 D Mono KR20 RC20/Profi KR35/62	1'577		335		384			
51001- autres piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables, y compris les packs d'accus et les packs d'accus boutons	57'201		63'789		73'763			
Total gr.de march./piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables	215'046	16 0.4	224'745	17 0.4	127'398	21 0.5	76.4	-19.0
Groupe de marchandises 60000								
60001 AAA Micro HR03	1'452'342		1'351'607		1'319'136			
60002 AA Mignon HR6	1'207'949		1'102'512		921'440			
60003 9V 9V-Block 6HF22	21'285		18'344		19'769			
60004 C Baby HR14	26'560		25'840		30'307			
60005 D Mono HR20	26'060		27'694		25'028			
Total gr.de march./piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables	2'734'196	56 1.3	2'525'997	53 1.3	2'315'680	48 1.2	9.1	10.4

	Quantité vendue 2016			Quantité vendue 2015			Quantité vendue 2014			modification 15/14		
	pièce	To	%	pièce	To	%	pièce	To	%	en % / pièce	en % / to	en % / to
Groupe de marchandises 61000												
61001- piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	306'630			267'147								
Total gr. de march./piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeabl	306'630	34	0.8	306'630	26	0.6	0.0	33	0.8	13.6	-21.2	
Groupe de marchandises 62000												
62001- piles au lithium-ion, y compris les packs d'accus et tous les autres systèmes rechargeables	525'247			711'096								
Total groupe de marchandises / lithium-ion	525'247	100	2.4	711'096	81	2.0	-26.1	69	1.7	27.7	17.4	
Groupe de marchandises de manière fixe dans un appareil												
70001 appareils de bureau	280			300				318				
70002 appareils E+E	152			162				173				
70003 jouets	28			29				23				
70004 Power-Tools avec accu, lampes de poche & accus amovibles	537			526				280				
* Total groupe de marchandises SENS/SWICO	997	24.0		1'017	24.7			794	19.9			28.1

* chiffres relevés par SENS et SWICO. Entreprises non adhérentes à SENS et SWICO sont intégrées dans les groupes de marchandises 10000 à 62000. Les ventes de poids de SENS et SWICO sont calculées sur la base des valeurs moyennes.

Piles portables et piles boutons (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)

Sont considérées comme piles portables toutes les piles et tous les accumulateurs d'un poids unitaires jusqu'à 1 kilo. Les ventes sont données en nombres de pièces ou en poids, annoncés par les entreprises assujetties à la taxe lors de la première mise en circulation de piles et de piles boutons. Les corrections et annonces ultérieures concernant l'année précédente sont également prises en compte dans les données de ventes. Les données de ventes d'INOBAT ne sont donc pas identiques aux quantités de piles vendues en un an aux consommatrices et aux consommateurs. Les données de ventes d'INOBAT ne sont donc pas utilisables pour des comparaisons directes avec les données annuelles déterminées par des instituts d'étude du marché. Afin de permettre une comparaison statistique (évolution des tendances) des quantités vendues aux consommatrices et aux consommateurs, il faut utiliser des moyennes des données d'INOBAT calculées sur au moins de trois ans.

2.2 Piles industrielles

soumises à taxe (mobiles ou montées de manière fixe dans des appareils) ²⁾

2. Piles industrielles (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)												
	Quantité vendue 2016			Quantité vendue 2015			Quantité vendue 2014			modification 15/14		modification 15/14 en %/total
	pièce	To	%	pièce	To	%	pièce	To	%	en % / pièce	en % / total	
Groupe de marchandises 81000												
81001- classées par classe de poids	3'307			987								
Total groupe de marchandises charbon-zinc	3'307	7	0.2	987	2	0.0	235.1	5	0.1	-48.4	-60.0	
Groupe de marchandises 82000												
82001- classées par classe de poids	2'114			1'882								
Total groupe de marchandises alcalines	2'114	5	0.1	1'882	4	0.1	12.3	4	0.1	-8.7	0.0	
Groupe de marchandises 83000												
83001- classées par classe de poids	1'400			1'070								
Total gr.de march. piles au nickel-cadmium (NICd) rechargeables	1'400	3	0.1	1'070	2	0.0	30.8	3	0.1	-17.0	-33.3	
Groupe de marchandises 84000												
84001- classées par classe de poids	2'236			2'361								
Total groupe de march. au nickel-métal-hydrure (NiMH)	2'236	4	0.1	2'361	5	0.1	-5.3	4	0.1	9.5	25.0	
Groupe de marchandises 85000												
autres jusqu'à 120Ah	9'816			9'591								
SAS4 Ammonium Chlorid, 55Ah	66			67								
autres de plus de 120Ah	38'146			37'359								
6PS6 hydroxyde de métal alcalin Air, 150Ah	0			190								
6AS6 chlorure d'ammonium, 130Ah	576			733								
Total groupe de march.piles pour électrolyseurs de clôture	48'604	134	3.2	47'940	133	3.2	1.4	124	3.1	5.7	7.3	

	Quantité vendue 2016		Quantité vendue 2015		modification 16/15 en % / pièce		modification 16/15 en % / to		Quantité vendue 2014		modification 15/14 en % / pièce		modification 15/14 en % / to	
	pièce	To %	pièce	To %	en % / pièce	To %	en % / to	pièce	To %	pièce	To %	en % / pièce	To %	en % / to
Groupe de marchandises 86000														
86001- classées par classe de poids	85'290		63'606							76'625				
Total groupe de marchandises lithium-ion	85'290	285 6.4	63'606	165 4.0	34.1	60.6			76'625	204 5.1	-17.0		-19.1	
Groupe de marchandises 87100														
87101- classées par classe de poids	263		722							448				
Total groupe de marchandises lithium-ion	263	0.1 0.0	722	0.5 0.0	-63.6	-80.0			448	0.2 0.0	61.2		150.0	
Groupe de marchandises 87200														
87201- classées par classe de poids	7'179		278							11'875				
Total groupe de march. petits accumulateurs au plomb ronds	7'179	3.5 0.1	278	0.1 0.0	2482.4	3400.0			11'875	4 0.1	-97.7		-97.5	
Groupe de marchandises 87300														
87301- classées par classe de poids	3'553		1'113							1'373				
Total groupe de gros accumulateurs	3'553	20 0.5	1'113	10 0.2	219.2	100.0			1'373	9 0.2	-18.9		11.1	

Piles industrielles (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)

Sont considérées comme piles industrielles toutes les piles et tous les accumulateurs étant défini comme piles industrielles et toutes les piles et tous les accumulateurs d'un poids unitaire de plus de 1 kilo.

Récapitulation piles fixes dans un appareil, piles boutons et piles industrielles (en vrac ou fixes dans un appareil)

10000 charbon-zinc	1'544'204	157 3.8	5'149'548	231 5.6	-70.0	-32.0	4'226'039	237 5.9	21.9	-2.5
20000 alcalines	99'334'297	2'237 53.9	95'544'169	2'274 55.3	4.0	-1.6	97'069'784	2'346 58.9	-1.6	-3.1
30000 piles boutons	25'739'999	46 1.1	23'387'760	42 1.0	10.1	9.5	22'637'693	42 1.1	3.3	0.0
40000 lithium	2'254'531	64 1.5	1'731'609	48 1.2	30.2	33.3	1'491'860	43 1.1	16.1	11.6
50000 piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables	215'046	16 0.4	224'745	17 0.4	-4.3	-5.9	127'398	21 0.5	76.4	-19.0
60000 piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	2'734'196	56 1.3	2'525'997	53 1.3	8.2	5.7	2'315'680	48 1.2	9.1	10.4
61000 piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	306'630	34 0.8	306'630	26 0.6	0.0	30.8	270'016	33 0.8	13.6	-21.2
62000 syst. rech., y compr. les pack d'accus cl. par cide poids	525'247	100 2.4	711'096	81 2.0	-26.1	23.5	556'662	69 1.7	27.7	17.4
70000 SENS/SWICO	997 24.0		10'17 24.7			-2.0	794 19.9			28.1
81000 charbon-zinc	3'307 7 0.2		987 2 0.0		235.1	250.0	1'913 5 0.1		-48.4	-60.0
82000 alcalines	2'114 5 0.1		1'882 4 0.1		12.3	25.0	2'062 4 0.1		-8.7	0.0
83000 piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables	1'400 3 0.1		1'070 2 0.0		30.8	50.0	1'289 3 0.1		-17.0	-33.3
84000 piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	2'236 4 0.1		2'361 5 0.1		-5.3	-20.0	2'157 4 0.1		9.5	25.0
85000 piles pour électrolyseurs de clôture (tous les systèmes)	48'604 134 3.2		47'940 133 3.2		1.4	0.8	45'344 124 3.1		5.7	7.3
86000 piles au lithium-ion et tous les autres syst. rech., sans accus au plom b	85'290 285 6.4		63'606 165 4.0		34.1	60.6	76'625 204 5.1		-17.0	-19.1
87100 petits accumulateurs au plomb ronds	263 0.1 0.0		722 0.5 0.0		-63.6	-80.0	448 0 0.0		61.2	150.0
87200 petits accumulateurs au plomb carrés	7'179 3.5 0.1		278 0 0.0		2482.4	3400.0	11'875 4 0.1		11.7	1.1
87300 grands accumulateurs au plomb	3'553 20 0.5		1'113 10 0.2		219.2	100.0	1'373 9 0.2		-18.9	400.0
Total piles et accumulateurs	132'808'096	4'149 100.0	129'701'513	4'111 100	2.4	0.9	128'836'845	3'983 100	0.7	3.2

2.3 Batteries automobiles et piles industrielles non soumises à taxe* (piles au plomb et systèmes hybrides)

	Quantité vendue 2016		Quantité vendue 2015		modification 16/15 en % / pièce		modification 16/15 en % / to	
	pièce	To	pièce	To	%	pièce	%	to
Groupe de marchandises 191000, 192000, 193000 <small>(cl.par cl. de poids (en vrac ou montées de manière fixe dans un automobile))</small>	1'035'297		1'095'324					
Total groupe de marchandise automobile	1'035'297	15'140	1'095'324	16'831	-5,5	-10,0	11,7	1,1
Groupe de marchandises 187200, 187300, 189000 <small>classées par classe de poids</small>	554'381		328'120					
Total groupe de marchandises industrielles	554'381	2'099	328'120	2'613	69,0	-19,7	-31,8	-31,8
Total batteries exemptées des taxes	1'589'678	17'239	1'423'444	19'444	11,7	-11,3	-2,6	-5,0
Total plomb en batteries automobiles	10'598		11'782			-10,0		1,1
Total plomb en batteries industrielles	1'469		1'829			-19,7		-31,8
Total plomb en batteries automobiles et industrielles	12'067		13'611			-11,3		-5,0

* Selon l'annexe 2.15 sur les piles (ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim), les piles d'un poids unitaire de plus de 5 kilos ne sont soumises à déclaration et à taxe obligatoire que depuis le 1er janvier 2012. Les piles industrielles et les batteries automobiles au plomb, ainsi que les systèmes hybrides peuvent être exemptés de la taxe.

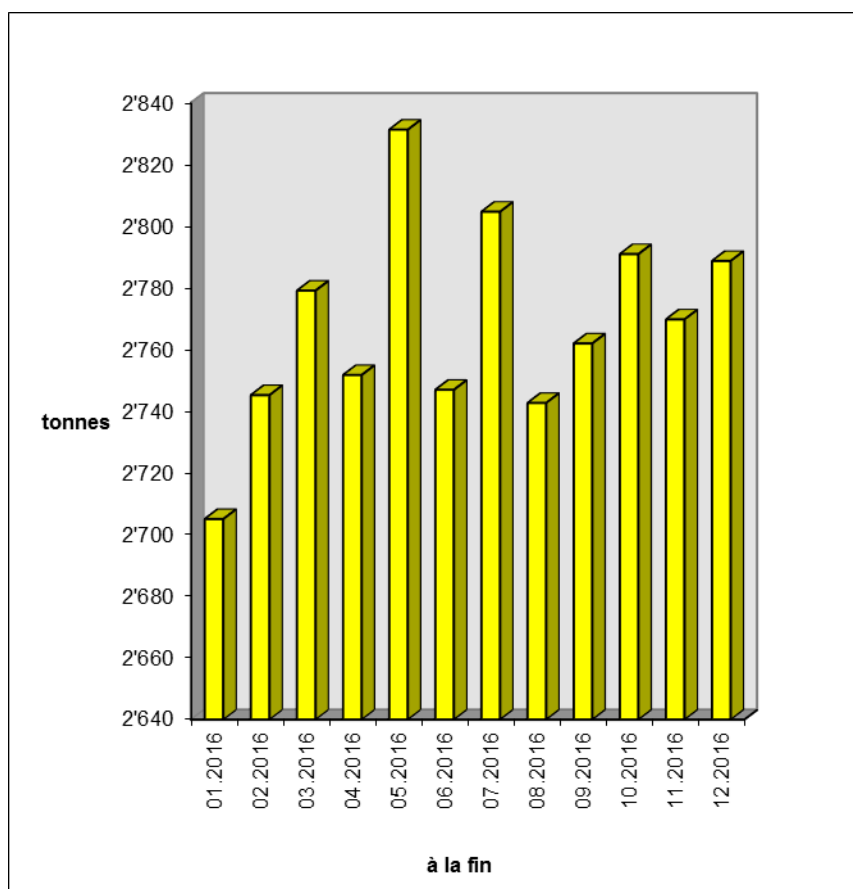
Dans les groupes de marchandises 191000 jusqu'à 193000 y sont compris également des batteries automobiles, n'étant pas exemptées de taxes (total 278 batteries). Suite à cette petite quantité, ces batteries ne sont pas indiquées séparément, mais pour but statistique calculées sous les batteries automobiles exemptées de taxes.

3. Piles automobiles et industrielles (batteries au plomb et systèmes hybrides) exemptées des taxes

	Quantité vendue 2014		modification 15/14 en % / pièce		modification 15/14 en % / to	
	pièce	To	%	pièce	%	to
	980'272	16'645				
	980'272	16'645		11,7		1,1
	480'816	3'829				
	480'816	3'829		-31,8		-31,8
	1'461'088	20'474		-2,6		-5,0
		11'652				1,1
		2'680				-31,8
		14'332				-5,0

2.4 Récupération des piles à partir de janvier 2016 à décembre 2016 (12 mois roulants)

à la fin	Récupération en tonnes (12 mois roulants)	Récupération en % (base 4'113 t/année)
01.2016	2'705	65.8 %
02.2016	2'745	66.7 %
03.2016	2'779	67.6 %
04.2016	2'752	66.9 %
05.2016	2'831	68.8 %
06.2016	2'747	66.8 %
07.2016	2'805	68.2 %
08.2016	2'743	66.7 %
09.2016	2'762	67.2 %
10.2016	2'791	67.9 %
11.2016	2'770	67.3 %
12.2016	2'789	67.8 %



3. Récupération des piles usagées

Piles portables, piles bouton et piles industrielles soumises à taxe

En 2016, la maison Batrec Industrie SA, à Wimmis, seule entreprise de recyclage des piles en Suisse, a annoncé à INOBAT la réception de 2'804 tonnes de piles usagées. L'année précédente, ce chiffre s'élevait à 2'724 tonnes. La récupération a ainsi augmenté de 80 tonnes (année précédente : diminué de 10 tonnes).

Léger recul de la récupération

Environ 11'000 points de vente de piles sont légalement tenus de reprendre gratuitement les piles usagées et de les acheminer vers une entreprise assurant leur élimination respectueuse de l'environnement. Outre ces points de collecte obligatoires, il existe, en Suisse, un nombre réjouissant de points de collecte bénévoles (points de collecte de droit privé ou de droit public, en particulier des communes et des organisations mandatées par des communes). La part des quantités collectées par les points de collecte bénévoles s'est élevée, d'après la dernière évaluation, à environ 65%.

Les points de collecte bénévoles contribuent pour une part importante au taux de récupération élevé

Avec un total des ventes fixées à 4'125 tonnes pour 2015/2016 (4'040 tonnes pour 2014/2015), l'évolution du taux de récupération est la suivante :

Chiffres de ventes utilisés pour calculer le taux de récupération

per 31.12.	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ventes déterminantes / t ¹⁾	3'800	3'711	3'624	3'471	3'358	3'428	3'535	3'527	3'599	3'828	4'040	4'125
Taux de récupération / t	2'332	2'462	2'354	2'451	2394	2365	2'374	2572	2'525	2'734	2'724	2'804
Taux de récupération / %	61.38%	66.35%	64.95%	70.62%	71.31%	69.00%	67.16%	72.91%	70.16%	71.43%	67.34%	67.80%
modification en % à l'égard de l'année précédente		5.54%	-2.1%	8.73%	0.98%	-3.24%	-2.67%	8.56%	-3.77%	1.81%	-5.73%	0.68%
modification en % à l'égard de 2001		8.10%	5.82%	15.05%	16.18%	12.41%	9.42%	18.78%	14.30%	16.37%	9.71%	10.46%

¹ A partir de 2005, les ventes déterminantes par année sont composées de la moyenne des deux années précédentes

Piles industrielles et batteries automobiles au plomb non soumises à taxe

Les piles au plomb usagées sont exportées à 100%. Selon les indications des secteurs concernés (importateurs, commerçants et entreprises d'élimination), nettement plus de 90% des piles vendues seraient toutefois recyclées, chaque année. Du fait que le plomb recyclé convient parfaitement pour la fabrication de nouvelles piles au plomb, ces piles restent très demandées sur le marché.

Taux de récupération élevé pour les piles au plomb

4. Collecte et transport

Tout transporteur peut devenir transporteur qualifié de piles et d'accumulateurs usagés s'il remplit les conditions fixées par INOBAT et passe un accord correspondant avec l'organisation. L'élément central de cet accord réside dans le fait que le transporteur doit reprendre gratuitement les piles usagées en temps utile, à la demande des points de collecte, cela dans toute la Suisse et indépendamment de la quantité de piles usagées que le point de collecte veut lui remettre. Le transporteur doit, en outre, être à même de transporter les piles usagées correctement et selon les dispositions légales applicables¹⁾ jusqu'à l'entreprise de recyclage, à savoir Batrech Industrie SA.

Un enlèvement gratuit et flexible des piles est essentiel

La bonne collaboration entre les points de collecte et les transporteurs a pu être poursuivie sans incidents notables durant l'année sous revue, et les améliorations économiques et écologiques du système de collecte et de transport décidées en son temps ont été mises en œuvre comme prévu. L'augmentation continue des quantités vendues par ordre de reprise aux points de collecte bénévoles a également contribué à un transport économique et écologique

Collaboration bien rodée

INOBAT verse une indemnité de transport en fonction des quantités et des prestations, sur la base d'un concept de collecte et de transport approuvé par l'Office fédéral de l'environnement. Durant l'année sous revue, les indemnités allaient de CHF 152.-- à CHF 605.-- par tonne, pour chaque mandat de transport. Ces indemnités tiennent également compte des distances de transport et des temps de parcours.

Indemnités de transport en fonction des prestations

A leur demande, les points de collecte obligatoires et ceux qui le font à titre bénévole sont indemnisés pour leurs prestations logistiques à hauteur de leur contribution économique. Les indemnités basées sur les quantités sont restées inchangées, entre CHF 120.-- à CHF 290.-- par tonne de piles et accumulateurs remis à un transporteur qualifié d'INOBAT.

Rémunération des points de collecte pour leurs prestations logistiques

¹⁾ Les piles usagées sont considérées comme des déchets spéciaux ou des marchandises dangereuses si les lots contiennent des piles au lithium. Des dispositions spéciales s'appliquent au transport de ces catégories de déchets.

5. Activités des organes

5.1 Assemblée générale

Deux assemblées générales (AG) se sont tenues durant l'année sous revue.

La 24^{ème} assemblée générale ordinaire (AG) a eu lieu le 10 juin 2016 chez ATAG Organisations économiques, à Berne.

AG ordinaire 2016

Les entreprises affiliées présentes ont approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2015 à l'unanimité et ont donné décharge à l'administration.

Affaires statutaires

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit pour deux ans les membres de l'administration et le président.

Nouvel exercice particulièrement chargé

Le président ainsi que tous les membres sortants de l'administration se sont représentés. L'ensemble de l'administration et le président ont été réélus. Une vue d'ensemble des membres de l'administration et du président est donnée en page 33.

A la suite de l'assemblée générale, Peter Segura, de Batrec, a informé sur les premières expériences avec les fûts en acier pour piles au lithium nouvellement mis à disposition. Depuis avril 2016, les piles au lithium sont collectées et transportées dans des fûts en acier contrôlés UN. Dans ces fûts, les piles sont placées dans une garniture intérieure (sac en plastique) et entourées d'un matériau incombustible (vermiculite). Ces fûts sont disponibles en contenances de 50 l et de 212 l.

An raison de l'attribution par la Confédération du mandat « pour la perception, la gestion et l'utilisation d'une taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles » à ATAG Organisations économiques SA, une AG extraordinaire a eu lieu le 19 décembre 2016. Dans le cadre de cette AG, les membres présents ont approuvé à l'unanimité le changement de nom d'INOBAT Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles coopérative en OEP Organisation d'entraide pour l'élimination des piles usagées. Ce changement de nom était nécessaire pour séparer le nom INOBAT – qui est propriété de la Confédération – de la coopérative. Voir également le commentaire dans l'avant-propos en page 3.

AG extraordinaire 2016

5.2 Administration

Au cours de l'exercice sous revue, l'administration s'est réunie à deux reprises. Outre les affaires courantes, elle a préparé deux assemblées générales.

Nouvel exercice particulièrement chargé

Elle a été sollicitée principalement par les affaires financières suivantes

- Confirmation des indemnités de collecte et de transport pour l'année 2016;
- Approbation du budget 2016 comprenant les frais administratifs, les frais de collecte, de transport et de recyclage ainsi que les frais d'information du public conformément aux dispositions contractuelles et de l'ordonnance;
- Préparation de l'action de RP concours appli;
- Etude sur l'efficacité de la publicité avec Battery-Man avec d'excellents résultats : 94% du groupe cible connaît Battery-Man ;
- Réception de l'Effie de bronze pour la campagne de Battery-Man;
- Elaboration de solutions pour la nouvelle situation depuis le 1.1.2017:
 - Préparation du changement de nom
 - Evaluation de la possibilité de dissoudre la coopérative
 - Etude de la possibilité de créer un groupement de fabricants et de commerçants de piles et élaboration de propositions pour l'utilisation des contributions volontaires (pré-obligatoires) sur les piles.

5.3 Groupes de travail

Les groupes de travail « Communication » et « Tarifs des taxes et contributions » n'ont pas eu à se réunir. Dans le domaine de la communication, la planification décidée a été mise en œuvre et les comptes-rendus ont été envoyés directement à l'administration. Les questions relatives aux taxes et aux contributions ont également été traitées directement par l'administration.

Activités des groupes de travail

5.4 Secrétariat

Le secrétariat s'est consacré principalement aux affaires courantes, à la collaboration dans les organisations ainsi qu'à la préparation des séances et des tâches consécutives. Comme déjà les années précédentes, la collecte des déclarations des entreprises exemptées de la taxe et l'encaissement des contributions correspondantes a pris beaucoup de temps. Le contrôle des données d'importation de l'Administration fédérale des douanes (Direction générale des douanes) a tout particulièrement sollicité le secrétariat. Avec l'extension de l'obligation de déclarer et de cotiser, INOBAT a reçu plusieurs centaines de milliers de déclarations en douane.

Siège principal d'INOBAT

Un autre point fort de l'année sous revue a été l'évaluation de la nouvelle situation. Après qu'INOBAT est devenu, le 1.1.2017, une simple

marque, il a fallu en évaluer les conséquences pour la coopérative Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles. Cela a requis plusieurs analyses juridiques, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire ainsi que l'inscription dans le registre du commerce.

Par ailleurs, les nouveaux conteneurs pour le transport des piles au lithium ont pu être mis à disposition au printemps. Plusieurs informations ont dû être réalisées dans ce cadre. Indépendamment de ces nouveaux conteneurs, le secrétariat a également répondu régulièrement aux questions de la part de déclarants, de points de collecte, de transporteurs et de privés concernant le maniement correct des piles au lithium.

Les autres travaux relatifs à l'information du public, au traitement des propositions de projets et au suivi de projets sont restés dans l'envergure habituelle. Les travaux d'accompagnement dans le domaine de la communication et notamment des RP ont également pu être réalisés dans l'envergure prévue.

Chez Batrec, à Wimmis, plusieurs spécialistes travaillent principalement pour INOBAT. Pour des raisons liées au déroulement des opérations, ceux-ci assurent l'encadrement des transporteurs qualifiés d'INOBAT directement sur place et leur proposent également leurs conseils au siège de l'entreprise pour l'optimisation des transports et des déclarations. Parallèlement, ces personnes sont également responsables du contrôle des transports et de la gestion des bien plus de 11'000 fûts pour marchandises dangereuses actuellement en circulation. L'introduction des nouveaux conteneurs de transport pour les piles au lithium a entraîné des coûts supplémentaires.

Travaux de Batrec pour INOBAT

L'association Swiss Recycling est une communauté d'intérêt de plusieurs organisations de recyclage, dans le sens d'une association faîtière. INOBAT est membre de l'association et représentée au comité de celle-ci par son directeur.

Swiss Recycling

Dans le domaine de la communication, l'association mène une campagne d'affiches pour la collecte séparée des piles, à laquelle des organisations peuvent également participer avec leurs propres affiches. Elle est également active dans le domaine des développements politiques et législatifs dans le secteur de l'environnement et de la collecte séparée de matériaux recyclables. Alors que, jusqu'ici, les projets de loi ont été traités séparément dans les différentes organisations, ce travail est aujourd'hui réalisé en majeure partie par l'association. Nouvellement, des moyens pédagogiques pour les cycles 1-3 ont également été réalisés sur la base du Lehrplan 21. Ceux-ci traitent toutes les fractions représentées dans l'association faîtière et soulignent l'importance de trier les matériaux recyclables. L'ensemble de ces travaux permettent une décharge importante du personnel des différentes organisations et donne davantage de poids aux prises de position lors de consultations. En outre, cette association favorise la collecte séparée à travers plusieurs activités de sensibilisation et au moyen du check-up du recyclage dans les communes et d'autres points de collecte publics ou privés. Par ailleurs, les différentes organisations peuvent solliciter différentes prestations individuelles de la part de l'association.

6. Taxe d'élimination anticipée et contribution de recyclage

Le montant de la taxe est fixé dans l'ordonnance sur le montant de la taxe d'élimination anticipée pour les piles et les accumulateurs du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Durant l'année sous revue, la taxe de recyclage est restée inchangée à CHF 3.20 par kilo pour les piles portables, les piles bouton et les piles industrielles sans plomb mises en circulation pour la première fois en Suisse. Pour les autres piles (batteries automobiles, piles industrielles au plomb et systèmes hybrides), la taxe varie entre 50 centimes et 2 francs par kilo.

En 2015, il a été précisé dans l'annexe 2.15 de l'ORRChim que les entreprises exemptées de la taxe doivent verser une contribution de recyclage sur les piles non soumises à taxe. Durant l'année sous revue, cette contribution est restée inchangée, entre 10 et 30 centimes par pile, en fonction de la taille de la pile, cette contribution étant plus élevée pour les petites piles, du fait que leur coût de recyclage est proportionnellement plus élevé. Les contributions de recyclage servent à financer les coûts de mise en œuvre de l'obligation de déclarer, les coûts des mesures de communication nécessaires, les coûts de collecte des piles non soumises à taxe mais arrivées par erreur dans le système INOBAT ainsi que les coûts de transport et de tri de ces piles dans les mélanges de piles et leur élimination respectueuse de l'environnement.

En 2012, les parties concernées (INOBAT, Batrec et l'OFEV) ont pu élaborer et régler contractuellement un nouveau tarif pour le traitement, de sorte que la réglementation des indemnités à verser à Batrec ne requiert plus de directives de l'OFEV. Cette nouvelle réglementation a permis une réduction progressive du prix du traitement. En 2013 et 2014, le traitement a été facturé au fonds d'élimination 4'000.--/t. En 2015, il sera encore de 3'750.--/t, et dès 2016, il passera à 3'520.--/t. Cette réduction progressive du prix représente donc 20% entre 2012 et 2016. Pour des quantités recyclées inchangées, cela représente des économies d'environ CHF 2 millions par an à partir de 2016, par rapport à 2012.

Montants inchangés de la taxe d'élimination anticipée pour les piles portables et des contributions de recyclage pour les piles non soumises à taxe

Règlement sur le prix du traitement

7. Commentaires aux comptes annuels

7.1 Remarques préliminaires et contribution de recyclage

Les comptes annuels 2016 sont basés sur les budgets établis selon les ordonnances en vigueur (ORRChim, ordonnance sur les émoluments), les dispositions de l'administration d'INOBAT et le contrat entre INOBAT et la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement.

A côté de l'élaboration d'un budget détaillé, des instruments de contrôle du budget sont utilisés, à l'intention de l'administration et de l'autorité de surveillance, qui permet une gestion des coûts cohérente et transparente

Depuis le passage, au 1.4.2001, de la TEA volontaire à la TEA obligatoire, INOBAT gère deux comptes séparés (fonds obligatoire et fonds pré-obligatoire). Cette séparation est importante, dans la mesure où les dispositions applicables au régime obligatoire stipulent des restrictions pour l'utilisation des fonds, en plus des affectations statutaires.

Séparation entre les fonds « obligatoire » et « pré-obligatoire »

Les entreprises exemptées de la taxe ne paient pas de taxe légale sur les piles mises en circulation, mais, selon ORRChim annexe 2.15, une participation aux frais pour la mise en œuvre de l'obligation de déclarer par le bureau de déclaration mandaté par la Confédération ainsi qu'aux frais occasionnés par les piles non soumises à taxe dans le système des taxes obligatoires.

Contributions de recyclage

Pour des raisons pratiques et notamment afin que les contributions soient également soumises au contrôle par un organe de révision selon les dispositions légales, les recettes et les dépenses de ces contributions sont gérées dans les comptes du fonds d'élimination d'INOBAT. Dans un but de transparence, et pour la troisième fois après 2014 et 2015, l'administration a établi, pour l'année 2016, des budgets séparés pour les recettes et les dépenses de ces contributions, de manière à ce qu'elles puissent également être présentées séparément dans les comptes à partir de 2014. Les recettes des contributions des entreprises libérées de la taxe ont atteint CHF 210'187 (année précédente CHF 200'961). Les coûts pour l'application de l'obligation d'annoncer et la communication ont atteint, respectivement, CHF 49'292 et CHF 30'420 (année précédente CHF 44'764 et CHF 29'820). Les indemnités de récolte aux communes ont atteint CHF 8'852 (année précédente CHF 12'004). Il en résulte un total de CHF 121'623 (année précédente CHF 114'373), montant qui sera versé au Fonds pour les piles d'appareils, en tant que compensation.

Comptes des contributions de recyclage

2016	CHF
Recettes hors TVA	210'187
./. frais pour l'application de l'obligation de déclarer	49'292
./. frais pour la communication	30'420
./. indemnités de récolte aux organisations de droit public et aux communes	8'852
./. compensations à INOBAT pour les prestations relatives aux piles au plomb dans le mélange de piles portables usagées	121'623
Solde	0

Les représentants des entreprises exemptées de la taxe dans les organes et les instances d'INOBAT assurent une prise en compte correcte de ces montants

7.2 Bilan

Au 31.12.2016, le bilan faisait état d'un montant total de CHF 8'384'121.39 (année précédente : CHF 33'4691'815.15) ; les fonds de CHF 121'948.67 au titre du régime pré-obligatoire et de CHF 8'262'172.72 au titre du régime obligatoire étaient gérés sur des comptes séparés ouverts auprès de deux banques différentes. L'augmentation considérable de l'avoir du compte courant résulte du fait qu'une grande partie des titres ont dû être vendus, en raison des dispositions relative au mandat pour la nouvelle période commençant le 1.1.2017. Ces ventes ont dû être réalisées avant le 31.12.2016. Ce changement apparaît par conséquent dans le bilan. Les dépôts à terme et le compte d'épargne affichaient un avoir de CHF 1'207'466.61 (année précédente : CHF 1'048'421.11) à la fin de l'année sous revue.

Les paiements de la TEA qui n'avaient pas encore été reçus pour les ventes en Suisse figurent sous le poste « Créances de livraisons et de prestations » avec CHF 5'474'126.34 (année précédente : CHF 4'517'840); à cela s'ajoutent les créances à court terme (impôts anticipés et avoir de TVA) de CHF 12'800.55 (année précédente : CHF 78'783.95). Le poste « Actifs transitoires » concerne des contributions de la TEA facturées en mars 2017 pour l'année 2016 ainsi que des intérêts courus de CHF 2'071'545.10 (année précédente : CHF 2'186'310.46). La comptabilisation des contributions de la TEA sous ce poste résulte du fait que la facturation a eu lieu après le décompte de la TVA pour le 4^{ème} trimestre 2016 La fortune en circulation pour 2016 se monte à CHF 17'150'059.99 (année précédente : CHF 11'293'170.67), avec les placements financiers de CHF 750'000.00 (année précédente : CHF 4'000'000), le total des actifs atteint CHF 17'900'059.99 (année précédente : CHF 15'293'170.67).

Actifs

Côté passifs figurent, au titre d'engagements, les factures reçues par INOBAT à la fin de l'année mais pas encore payées. Les passifs transitoires de CHF 3'227'653.64 (année précédente : 3'319'154.09) comprennent des provisions pour les contributions de recyclage sur les stocks de Batrec SA ainsi que des engagements envers des tiers. Avec une augmentation d'un montant total de CHF 2'240'134.88 (année précédente : augmentation de CHF 1'630'450.25), le nouvel avoir du fonds est passé à CHF 13'451'534.47 (année précédente : 11'211'399.59), dont CHF 331'556.77 pour le régime pré-obligatoire et CHF 13'119'977.70 pour le régime obligatoire.

Passifs

7.3 Compte du fonds

Durant l'année sous revue, les contributions TEA facturées et les contributions pour les piles industrielles et les batteries automobiles non soumises à taxe ont apporté au fonds la somme de CHF 16'366'516.83 y compris les contributions pour les piles non soumises à taxe (année précédente 15'816'680.21). Les piles industrielles et les batteries automobiles non soumises à taxe ont apporté CHF 210'187.00.

Recettes de la TEA stables par rapport à l'année précédente

La vente de conteneurs de collecte et les dépôts pour conteneurs de transport ont généré des recettes de CHF 41'084.95.

Tous les frais occasionnés par l'achat des conteneurs de collecte, des Battery-Bags aux fûts pour marchandises dangereuses, sont également comptabilisés sous le poste collecte et transport. Compte tenu de l'ensemble des frais d'acquisition et des indemnités aux points de collecte, les dépenses se sont élevées, au total, à CHF 1'752'769.78 (année précédente CHF 1'448'663.35). L'augmentation des coûts par rapport à l'année précédente est liée à l'achat des fûts en acier pour les piles au lithium ainsi qu'au remplacement des fûts en matière plastique contrôlés UN, qui doivent être remplacés tous les 5 ans.

Augmentation des coûts de collecte et de transport

Les frais de traitement des piles portables, piles bouton et piles industrielles soumises à taxe se sont élevés à CHF 9'868'997.74 (année précédente CHF 10'430'369.85). Cette diminution est due essentiellement à la diminution quantitative des piles recyclées.

Légère diminution des frais de traitement

Le poste activités d'information et projets comprend les coûts des mesures de communication de l'année 2016, les contributions financières à des projets destinés à augmenter le taux de récupération ainsi que les contributions à l'association Swiss Recycling pour la sensibilisation de la population au tri des déchets. L'augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente est liée directement aux coûts plus élevés des productions publicitaires et d'un projet de RP. Du fait que les budgets de communication avec les agences publicitaires sont conclus pour une certaine durée, de tels reports restent possibles.

Augmentation des dépenses pour les activités d'information

Le soutien technique en faveur des communes et le cofinancement de conteneurs de collecte grèvent le fonds de CHF 166'011.10.

Clôture au 31 décembre 2016

BILAN

	31.12.2016 Total	31.12.2016 obligatoire	31.12.2016 pré- obligatoire	31.12.2015 Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF				
Liquidités				
Compte courant bancaire	8'384'121.39	8'262'172.72	121'948.67	3'461'815.15
Dépôts à terme / compte d'épargne	1'207'466.61	1'000'695.01	206'771.60	1'048'421.11
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	5'474'126.34	5'474'126.34	0.00	4'517'840.00
Autres créances à court terme				
Impôt anticipé	9'493.75	7'262.50	2'231.25	7'769.00
Créances TVA	3'306.80	2'731.50	575.30	71'014.95
Actifs de régularisation	2'071'545.10	2'070'705.15	839.95	2'186'310.46
<i>Actif circulant</i>	<i>17'150'059.99</i>	<i>16'817'693.22</i>	<i>332'366.77</i>	<i>11'293'170.67</i>
Immobilisations financières	750'000.00	750'000.00	0.00	4'000'000.00
<i>Actif immobilisé</i>	<i>750'000.00</i>	<i>750'000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>4'000'000.00</i>
Total ACTIF	17'900'059.99	17'567'693.22	332'366.77	15'293'170.67
PASSIF				
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services				
Dettes envers Batrec	64'283.85	64'283.85	0.00	46'490.40
Autres dettes	1'156'588.03	1'155'778.03	810.00	716'126.59
Passifs de régularisation	3'227'653.64	3'227'653.64	0.00	3'319'154.09
<i>Dettes à court terme</i>	<i>4'448'525.52</i>	<i>4'447'715.52</i>	<i>810.00</i>	<i>4'081'771.08</i>
Fonds de recyclage 1.1.	11'211'399.59	10'830'305.92	381'093.67	9'580'949.34
Augmentation / Diminution	2'240'134.88	2'289'671.78	-49'536.90	1'630'450.25
Fonds de recyclage 31.12.	13'451'534.47	13'119'977.70	331'556.77	11'211'399.59
<i>Capital du fonds</i>	<i>13'451'534.47</i>	<i>13'119'977.70</i>	<i>331'556.77</i>	<i>11'211'399.59</i>
Total PASSIF	17'900'059.99	17'567'693.22	332'366.77	15'293'170.67

Clôture au 31 décembre 2016

COMPTE DU FONDS				
	2016 Total	2016 obligatoire	2016 pré- obligatoire	2015 Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
Contributions TEA	16'366'516.83	16'366'516.83	0.00	15'816'680.21
Tonneaux de transport	41'084.95	41'084.95	0.00	43'754.55
Total PRODUITS	16'407'601.78	16'407'601.78	0.00	15'860'434.76
CHARGES				
Charges de collecte et de transport	1'752'769.78	1'752'769.78	0.00	1'448'663.35
Charges de recyclage	9'868'997.74	9'868'997.74	0.00	10'430'369.85
Charges de l'activité d'information et des projets	1'511'046.83	1'511'046.83	0.00	1'345'991.40
Projet de commune	166'011.10	166'011.10	0.00	84'817.75
Excédent de charges du compte d'administration	868'641.45	819'104.55	49'536.90	920'142.16
Total CHARGES	14'167'466.90	14'117'930.00	49'536.90	14'229'984.51
AUGMENTATION / DIMINUTION	2'240'134.88	2'289'671.78	-49'536.90	1'630'450.25

7.4 Annexe aux comptes annuels 2016

Entreprise, forme juridique et siège

La OEP organisation d'entraide pour l'élimination des piles usagées société coopérative (anciennement société coopérative Inobat), avec siège à Berne, est une coopérative au sens des articles 828 ss. CO. Son but est la prise en charge et l'exécution des tâches par une organisation privée selon l'annexe sur des piles et accumulateurs de l'Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (Osubst) liées à la collecte, la gestion et l'utilisation d'une taxe d'élimination anticipée (TEA) pour piles et accumulateurs. La gestion du secrétariat est assurée par ATAG Organisations économiques SA à Berne. La coopérative elle-même n'emploie pas de collaborateurs directement.

Principes comptables et d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions du droit suisse, en particulier selon les articles ayant trait à la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962 CO).

Les principaux postes des états financiers sont comptabilisés comme suit.

Titres

Selon contrat avec l'Office fédéral de l'environnement OFEV, la liquidité excédentaire peut être investie en obligations CHF de débiteurs suisses ou étrangers présentant au moins un rating A. Les obligations sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Notes relatives aux comptes annuels

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services comprennent principalement les factures de la TEA sur piles du 4^{ème} trimestre 2016 respectivement du 2^{ème} semestre 2016. Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services au 31.12.2016 comprennent des créances envers des proches (sociétaires et organes) d'un montant de CHF 3'775'839.94 (année précédente : CHF 3'445'423.80).

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus sur titres ainsi que les contributions de TEA pour l'année 2016 non encore facturées.

Placements financiers

Les placements financiers au 31.12.2016 respectivement 2015 comprennent exclusivement des obligations en CHF de débiteurs suisses et étrangers.

	31.12.2016	31.12.2015
Valeur nominale des titres		
- échéance en 2017 / 2016 (à court terme)	0.00	0.00
- échéance à partir de 2018 / 2017 (à long terme)	750'000.00	4'000'000.00
Correctifs de valeur	0	0
Total	750'000.00	4'000'000.00
Valeur boursière (valeur de marché)	750'000.00	4'168'750.00

En décembre 2016, une grande partie des placements financiers ont été vendus. Ces ventes ont permis de réaliser un gain de change de CHF 136'288 bruts.

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services à la fin de l'exercice comprennent principalement des engagements en relation avec des indemnités de transport et de collecte, des prestations de service impayées pour la publicité et la communication ainsi que des engagements envers Batrec résultant du recyclage des piles usagées de l'exercice respectif. Les dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services ne comprennent pas d'engagements envers des proches (sociétaires et organes).

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les frais de recyclage des piles usagées stockées auprès de Batrec en fin d'exercice, qui sont en attente d'être traitées ainsi que les engagements en relation avec des indemnités de transport.

Evénements importants après la date du bilan

A partir du 1^{er} janvier 2017, les tâches liées à la collecte, la gestion et l'utilisation d'une taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles et les accumulateurs ne seront plus réalisées par l'OEP, du fait qu'elles ont été confiées à une autre organisation par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Dans le cadre de la transmission de ces tâches à la nouvelle organisation, l'OEP devra également remettre à celle-ci le capital du fonds «obligatoire», qui se monte à CHF 13'119'977.70 fin 2016.

Lors de sa séance du 10 avril 2017, l'administration a décidé de proposer aux sociétaires d'approuver la liquidation de l'OEP dans le cadre de l'assemblée générale du 8 mai 2017. Compte tenu des moyens disponibles, rien ne semble devoir s'opposer à une liquidation ordinaire.

8. Annexe

8.1 Liste des membres au 31.12.2016

Au 31.12.2016, les 115 entreprises suivantes étaient affiliées à INOBAT ¹⁾:

Accuswiss, 4410 Liestal
Alere GmbH, 8820 Wädenswil
Amsler Spielwaren AG, 4325 Schupfart
Antenen Ernest SA, 2500 Biel
ATB Systeme AG, 6018 Buttisholz
Balthasar & Co, 6280 Hochdorf
Banner Batterien Schweiz AG, 5746 Walterswil
Biketec AG, 4950 Huttwil
Bonex GmbH, 2540 Grenchen
Bosch Robert AG, 8112 Otelfingen
Buholzer Batterien, 6010 Kriens
Chaillet & Saltz SA, 1212 Grand-Lancy
Control AG, 6331 Hünenberg
Coop, 4612 Wangen b. Olten
Cornelia Versand GmbH, 9015 St. Gallen
Strongbox Data Solutions GmbH (by RENE AG), D-87745 Eppishausen
Danfoss AG (bei RENE AG), 4402 Frenkendorf
Debrunner Acifer AG, 7302 Landquart
Dirim AG, 9213 Hauptwil
Dyson SA, 8005 Zürich
Easy Safe, 8545 Rickenbach
Elektro-Material AG, 8005 Zürich
Energizer SA, 8902 Urdorf
FAIE-Versand Schweiz GmbH, 3432 Lützelflüh
Farnell AG, c/o Centralis Switzerland GmbH, 6300 Zug
Fielmann AG, Basel
Fujifilm (Switzerland) AG, 8157 Dielsdorf
GABA Schweiz AG, 4106 Therwil
GE Intelligent Platforms GmbH & Co. KG, D-86150 Augsburg

¹⁾ L'affiliation à l'organisation de droit privé INOBAT est facultative et gratuite. Environ 60% de toutes les entreprises soumises à déclaration et assujetties à la taxe ont décidé de s'affilier à INOBAT et reçoivent ainsi des informations détaillées sur les activités d'INOBAT.

Hach Lange GmbH, 9424 Rheineck
HAMA Technics AG, 8117 Fällanden
Haus & Hof AG, 3367 Thörigen
Heiniger AG, 3360 Herzogenbuchsee
Hilti (Schweiz) AG, 8134 Adliswil / Zürich
Hostettler AG, 6210 Sursee
Husqvarna Schweiz AG, 5506 Mägenwil
IGEZ Interessengemeinschaft Elektro-Zaun, 6275 Ballwil
Ineltro AG, 8105 Regensdorf
Innomatec GmbH, 5608 Stetten
INNOVESTA AG, 5352 Rekingen
Intercycle, Stephan Küng, 6210 Sursee
Intervelo Ets., FL-9491 Ruggell
ITW Befestigungssystem Alpen GmbH, Biel-Benken
Jauch Quartz GmbH, 4435 Niederdorf
Johnson Control Batteries AG, 8105 Regensdorf
JPW (Tool) AG, Fällanden
Julamp GmbH, 6017 Ruswil
Jumbo-Markt AG, 8305 Dietlikon
JYSK GmbH, D- 24976 Handewitt
Kärcher AG, 8108 Dällikon
Kaspar Moos AG, Luzern
KIND Hörzentralen, 6004 Luzern
Knürr AG, 8117 Fällanden
LANDI Schweiz AG, 3293 Dotzigen
Leclanché S.A., 1400 Yverdon-les-Bains
Led Lenser Swiss GmbH, 5430 Wettingen
Ledvance AG, 8401 Winterthur
Levo-Batterien AG, 4457 Diegten
LIDL Schweiz GmbH, 8570 Weinfelden
Limex Handels GmbH, 8716 Schmerikon
LUMINANCE Sàrl, 1219 Le Lignon
Marchon S.A., 1701 Fribourg
Marty Systemtechnik AG, 8212 Neuhausen
Metabo (Schweiz) AG, 8957 Spreitenbach
MIBAG AG, 8833 Samstagern
Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich
Minibar Enterprises AG, 6340 Baar
Monacor (Schweiz) AG, 6343 Rotkreuz
Montagetechnik BERNER AG, 4153 Reinach
Nikon AG, 8132 Egg
Nissen AG Schweiz, 3004 Bern
Niwotron AG, 5612 Villmergen
Novitronic AG, 8050 Zürich
OFRAG Vertriebsgesellschaft, 5242 Lupfig

Olympus Schweiz AG, 8604 Volketswil
Opitec (Schweiz) AG, 1707 Freiburg
Otoplastic AG, 9001 St. Gallen
Outdoors Direct AG, 8304 Wallisellen
Panasonic Schweiz, 6343 Rotkreuz
Philips AG Consumer Lifestyle, 8027 Zürich
POLYCOM (Netherlands) BV, 1043 Amsterdam NL
Prillinger GmbH, A-4600 Wels
Procter & Gamble AG, 1213 Petit-Lancy
proXplus AG, 4658 Däniken
Reckitt Benckiser (Switzerland) AG, 8304 Wallisellen
Renata AG, 4452 Itingen
Revotool AG, 3661 Uetendorf
Rovagro SA, 1377 Oulens-Echallens
Sahli AG, 8934 Knonau
Sander Elektronik AG, 5314 Kleindöttingen
Säntis J. Göldi AG, 9464 Rüthi SG
Segessenmann AG, 4912 Aarwangen
Semi Electronic AG, 4126 Bettingen
Sistech AG, 8608 Bubikon
Sivantos AG, 8134 Adliswil
Softsourcing AG, 4052 Basel
Sony Europe Ltd. Weybridge, SA, 8952 Schlieren
Spectrum Brands Schweiz GmbH, 8306 Brüttsellen
SUVEMA AG, 4562 Biberist
SWISS LIFT ELECTRONIC AG, 8451 Kleinandelfingen
Swiss Retail Federation, 3000 Bern 7
T. + M. Models, Schär + Ackermann, 5210 Windisch
Tegro AG, 8603 Schwerzenbach
Tekno Parts, 2563 Ipsach
Telion AG, 8952 Schlieren
Thinkstep Compliance Limited, GB Corsham/Wiltshire
Tobler Electronic AG, 8617 Mönchaltorf
Toys"R"US AG, 8305 Dietlikon
Tschudin & Schneider, Inhaber M. Bruhin AG, 8001 Zürich
Unilever Schweiz GmbH, 8240 Thayngen
Vital Energie AG, 8411 Winterthur
Volg Konsumwaren AG, 8401 Winterthur
Wahl Distribution AG, 9472 Grabs
XELARIS AG, 8570 Weinfelden
Zollinger Sport AG, 5306 Tegerfelden

8.2 Composition de l'administration

	Elu jusqu'à :	
Johannes Märki chemin du Mont-Blanc, 7 1290 Chavannes-des-Bois	AG 2018	Président
Tobias Schümperli Spectrum Brands Schweiz GmbH Zürcherstrasse 310 8306 Brüttisellen	AG 2018	Vice-président
Andreas Burgener auto-schweiz Postfach 47 3000 Bern 22	AG 2018	Membres
Bruno Cabernard Coop Postfach 2550 4002 Basel	AG 2018	
Dagmar Jenni Swiss Retail Federation Postfach 3000 Bern 7	AG 2018	
Franz Lindauer Novitronic AG Thurgauerstrasse 74 8050 Zürich	AG 2018	
Otto Mandl Telion AG Postfach 8010 Zürich	AG 2018	
Heidi Oswald Migros-Genossenschaftsbund Postfach 1766 8031 Zürich	AG 2018	

8.3 Secrétariat

ATAG Wirtschaftsorganisationen AG
Eigerplatz 2
3007 Berne

Tél. 031 380 79 61
Fax 031 380 79 43
inobat@awo.ch / www.inobat.ch / www.awo.ch

Adresse postale:
INOBAT
ATAG Wirtschaftsorganisationen AG
Postfach 1023
3000 Berne 14

Directrice :

Karin Jordi

karin.jordi@awo.ch

Directeur adjoint:

Max Zulliger

max.zulliger@awo.ch

Secrétariat / déclarations :

Sandra Langone / Ann Büchel-Hurban

sandra.langone@awo.ch/ann.buechel@awo.ch

Comptabilité :

Sandra Bürki

sandra.buerki@awo.ch

Controlling:

Peter Gasser

peter.gasser@awo.ch

Projet pour les communes (Suisse alémanique):

Walter Weyermann

Projet pour les communes (Suisse romande):

Jasmine Voide

Responsables pour INOBAT chez Batrec :

Peter Segura

8.4 Organe de révision

Blaser Treuhand AG
Jürg Zahler
Schwarzenburgstrasse 265
3098 Köniz

Tél. 031 372 11 11

8.5 Autorité de surveillance

Office fédéral de l'environnement, OFEV
3003 Berne

Rita Barros
Tél. 058 464 21 75

Dr. Bernhard Hammer
Tél. 058 462 93 07

BLASER
TREUHAND
BERN

**Oep organisation d'entraide pour l'élimination
des piles usagées société coopérative**

c/o ATAG
Wirtschaftsorganisationen AG
Eigerplatz 2
3007 Bern

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
btb@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Köniz, le 11 avril 2017

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'Assemblée générale des associés de Oep organisation d'entraide pour l'élimination
des piles usagées société coopérative

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bi-
lan, compte d'exploitation du fonds, compte d'exploitation d'administration et annexe)
de Oep organisation d'entraide pour l'élimination des piles usagées société coopérati-
ve pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration
alors que notre mission consiste à contrôler les comptes annuels. Nous attestons que
nos remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.
Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des
anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un
contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle
analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponi-
bles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation
et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de
contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de
conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice au compte d'exploitation
du fonds de CHF 2'240'134.88 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Blaser Treuhand AG



Jürg Zahler
Expert diplômé en finance
et en controlling
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Beat Weisser
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral

Annexe Comptes annuels

URS BLASER
dipl. Experte
in Rechnungslegung
und Controlling

CHRISTIAN FLURY
dipl. Wirtschaftsprüfer

JÜRIG ZÄHLER
dipl. Experte
in Rechnungslegung
und Controlling

Mitglied des Schweizerischen
Treuhanderverbandes
TREUHAND | SUISSE